Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_233_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-233-2025

Objet : Accord-cadre relatif à la fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelles : autorisation de signature des marchés (lots 1 à 5), déclaration d'infructuosité (lot 6) et déclaration sans suite (lot 7)

L'an 2025 le 27 novembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Madame Sylvie GUIGNARD.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Vincent ALLENO.

MEMBRES PRESENTS
Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Claudine HATREL--GUILLOU, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Laurence MAHE, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Laure MITNIK, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Ronan KERDRAON pouvoir à David BELLEGUIC, Rémy MOULIN pouvoir à Bruno BEUZIT, Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Joël BATARD pouvoir à Marcel SERANDOUR, Mickaël COSSON pouvoir à Guillaume HAMON, Annie GUENNOU pouvoir à Sylvie GUIGNARD, André GUYOT pouvoir à Paul CHAUVIN, Martine HUBERT pouvoir à Didier LE BUHAN, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Gérard MEROT, Nadia LAPORTE pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS pouvoir à Thierry STIEFVATER, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, Maryse PINEL pouvoir à Michel JOUAN, Corentin POILBOUT pouvoir à Jean-Paul HAMON, Annie SIMON pouvoir à Jean-Marc LABBE,

MEMBRES ABSENTS
Catherine MARCHESIN

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 63
Nombre de votants : 79

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_233_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-233-2025

Rapporteur : Monsieur Gérard MEROT

Objet : Accord-cadre relatif à la fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelles : autorisation de signature des marchés (lots 1 à 5), déclaration d'infructuosité (lot 6) et déclaration sans suite (lot 7)

EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Armor Agglomération emploie plus de 820 agents répartis au sein de services aux activités très diverses : collecte et traitement des déchets, gestion de l'eau et de l'assainissement, entretien de la voirie, maintenance du patrimoine bâti, exploitation des équipements sportifs, ou encore logistique et accueil du public. Ces missions, exercées sur l'ensemble du territoire communautaire, nécessitent la mise à disposition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés, garantissant la sécurité, le confort et l'image professionnelle des agents.

Le précédent marché arrivant à son terme, il est nécessaire de conclure un nouvel accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de ces équipements.

La consultation, publiée le 20 mai 2025, comporte sept lots, assortis des montants minimum et maximum suivants :

N°	Intitulé lot	Montant minimum	Montant maximum
Lot n°1	Vêtements de travail	50 000 € HT	550 000 € HT
Lot n°2	Vêtements de pluie	20 000 € HT	200 000 € HT
Lot n°3	Équipements de protection individuels	20 000 € HT	200 000 € HT
Lot n°4	Chaussures de sécurité et chaussures à usage professionnel	30 000 € HT	300 000 € HT
Lot n°5	Protections auditives personnalisées	5 000 € HT	100 000 € HT
Lot n°6	Vêtements, chaussures et équipements de sport	10 000 € HT	300 000 € HT
Lot n°7	Produits de secours	3 000 € HT	100 000 € HT
	TOTAL	**138 000 € HT**	**1 750 000 € HT**

Le marché a pour objectif de garantir la qualité et la durabilité des équipements, la facilité de gestion des commandes ainsi qu'un suivi commercial renforcé via un reporting complet et régulier à l'échelle de l'Agglomération.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_233_2025-DE

Cette revue annuelle du marché permettra également le suivi des engagements en matière d’éco-responsabilité et du respect des dispositions réglementaires résultant de la loi AGEC.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_233_2025-DE

La date limite de remise des offres était fixée au 11 septembre 2025. Les différents lots ont reçu le nombre d'offres suivant :

N°	Intitulé lot	Nombre d'offres
Lot n°1	Vêtements de travail	2
Lot n°2	Vêtements de pluie	6
Lot n°3	Équipements de protection individuels	7
Lot n°4	Chaussures de sécurité et chaussures à usage professionnel	7
Lot n°5	Protections auditives personnalisées	7
Lot n°6	Vêtements, chaussures et équipements de sport	0
Lot n°7	Produits de secours	1

L'analyse des offres a été menée au regard des critères définis par le règlement de consultation et propres à chaque lot. L'analyse des offres a, par suite, été présentée à la Commission d'appel d'offres.

A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer les lots 1 à 5 aux candidats dont l'offre a été classée première. Le lot 6, n'ayant reçu aucune offre, est déclaré infructueux. Il est proposé de déclarer le lot 7 sans suite, celui-ci n'ayant reçu qu'une seule offre, les conditions de concurrence et de satisfaction du besoin ne sont pas remplies.

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante, si ses dispositions recueillent votre agrément.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_233_2025-DE

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la consultation n°2025039 publiée le 20 mai 2025 selon une procédure d'appel d'offres ouvert ;

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres du 20 novembre 2025 ;

VU l'avis de la commission Administration et Finnaces en date du 18 novembre 2025,

Le Bureau statutaire saisi en date du 13 novembre 2025

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés suivants avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres :

N°	Intitulé lot	Montant minimum	Montant maximum	Attributaire
Lot n°1	Vêtements de travail	50 000 €HT	550 000 €HT	Protecthoms
Lot n°2	Vêtements de pluie	20 000 €HT	200 000 €HT	Protecthoms
Lot n°3	Équipements de protection individuels	20 000 €HT	200 000 €HT	Protecthoms
Lot n°4	Chaussures de sécurité et chaussures à usage professionnel	30 000 €HT	300 000 €HT	Comptoir métallurgique de Bretagne
Lot n°5	Protections auditives personnalisées	5 000 €HT	100 000 €HT	Cotral Lab

DÉCLARE le lot n°6 (*Vêtements, chaussures et équipements de sport*) infructueux, en l'absence d'offres reçues.

DÉCLARE le lot n°7 (*Produits de secours*) sans suite pour motif d'intérêt général, les conditions de concurrence ne permettant pas d'assurer une juste satisfaction du besoin.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_233_2025-DE

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor .

Présents : 63	Pouvoirs : 16	Total : 79	Exprimés : 79
Voix Pour : 79	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Vincent ALLENO

1ère Vice présidente,

Sylvie GUIGNARD